

# Les monnaies complémentaires, un mouvement de fond(s)

« Une des conséquences immédiates de la crise sera que la disponibilité des finances provenant du système bancaire va se rétrécir pendant une période plus longue que quiconque le désire, ce qui posera des problèmes de croissance - et même de survie - dans la plupart des secteurs productifs. »  
B. Lietaer <sup>1</sup>

Notre système monétaire actuel fonctionne avec des monnaies uniques couvrant tous les échanges au niveau régional, national, international. Leur première fonction est d'accompagner l'activité économique. Mais d'autres fonctions les détournent de cet objectif.

**1. La thésaurisation :** les utilisateurs mettent de côté une part de leur argent pour assurer l'avenir. Lorsque cette part est déposée en banque, elle sert à financer l'économie. Mais la frilosité des banquiers fait qu'ils préfèrent spéculer plutôt que de prêter de l'argent à des conditions raisonnables aux PME/TPE qui constituent notre tissu économique.

**2. La spéculation :** les utilisateurs n'ont plus pour objectif d'assurer des échanges, mais seulement de gagner de l'argent. Et ces dernières années, la spéculation a pris une ampleur très importante : 95 % des transactions financières n'ont rien à voir avec l'économie réelle. De plus, par leur caractère universel, les grandes monnaies tendent à tout niveler au détriment des spécificités propres à chaque économie locale. Or, le tissu économique et social a besoin d'argent circulant. D'où l'idée de développer des moyens de paiement entre des personnes et des entreprises capables de se faire confiance. Ces monnaies viennent en complément d'une monnaie nationale trop rare et source de trop de nivellement. La Suisse a montré l'exemple avec la création du WIR en 1934, suite à la crise de 1929. Cette monnaie complémentaire du franc suisse existe toujours et la banque WIR fait des prêts en WIR aux entreprises avec des taux d'intérêts très inférieurs à ceux du marché. Les citoyen(ne)s d'une région ont ainsi un beau moyen de redevenir acteurs de leur propre économie. On en dénombre près de 5000 dans le monde et aujourd'hui en France plus de quinze initiatives sont en train de naître. Il faut s'attendre à une explosion. Des billets nouveaux voisineront bientôt dans nos porte-monnaies avec les euros, ou bien de nouveaux moyens de paiements par cartes ou par SMS prendront le pas. La force des monnaies complémentaires réside dans leur territorialité. Mais les créateurs demandent souvent aux partenaires de signer, en plus, une charte sociale et environnementale. Ils découvrent ainsi un moyen concret pour développer autour d'eux un monde où l'on a envie de vivre avec des liens nouveaux et des solidarités économiques et sociales.

## Comment ça marche ?

Il existe beaucoup de formules différentes comme l'expliquent Bernard Lietaer et Margrit Kennedy dans un livre écrit en 2004<sup>2</sup>. Certaines monnaies ne sont pas convertibles dans la monnaie nationale et sont simplement créées à partir d'emprunts. C'est le cas du WIR. Mais souvent, les consommateurs échangent des euros contre des billets de la nouvelle monnaie et vont faire leurs achats chez des commerçants acceptant ces billets.

Les commerçants nantis de ces billets peuvent soit les faire circuler, soit les revendre contre des euros moyennant le paiement d'une taxe. Cette taxe leur revient en général moins cher que les efforts qu'ils auraient consentis pour fidéliser leur clientèle. Mais, il est bien plus intéressant de chercher à les remettre en circulation et de pousser ainsi le réseau à s'étendre.

Quant aux euros reçus en échange des nouveaux billets, ils servent de garantie au système et sont placés dans une banque avec, souvent, une exigence de sens et d'utilité publique.



<sup>1</sup> Citation de B. Lietaer et Margrit Kennedy, *Monnaies régionales*, éditions Charles Léopold Mayer, p.73

<sup>2</sup> Op. Cit.

Les associations créatrices sont libres de choisir leurs propres règles. Par exemple, elles décident si leur monnaie sera fondante ou non. Une monnaie fondante perd régulièrement de sa valeur. À dates fixes, il faut les revalider par un timbre. Plutôt que de payer le timbre (1 ou 2 % de la valeur du billet), le détenteur de cette monnaie préférera faire un achat avant qu'elle ne soit périmée. Le vendeur recevra un billet à la limite de validité, mais il paiera volontiers le timbre parce que cela lui a amené un client. Ainsi, une monnaie fondante ne peut pas être thésaurisée : les billets changent vite de mains. L'incitation à les faire circuler conduit à débusquer des ressources inutilisées et des besoins non satisfaits au bénéfice de l'économie locale.

## Quelles sont les initiatives les plus connues ?

Jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle, diverses monnaies circulaient simultanément, car aucune monnaie ne s'imposait de manière exclusive. Puis les grandes monnaies nationales ont éclipsé toutes les autres. Au 20<sup>e</sup> siècle, plusieurs créations ont connu des fortunes diverses. Ainsi en France, entre 1956 et 1958 a eu lieu à Lignères en Berry, une qu'elle a inquiété les banques et notamment essor par une ordonnance.

Très récemment est née « l'Abeille » en février 2010 à Villeneuve-sur-Lot. Elle a été créée, sous l'impulsion de Philippe Derudder, par l'association « Agir pour le vivant » où œuvre notamment Françoise Lenoble, épouse de Philippe Lenoble, retraité et ancien collaborateur de la Nef. Sont ensuite venues : la « Mesure » dans la Drôme, la « Luciole » et la « Bogue » en Ardèche, etc.<sup>3</sup> Une mention spéciale doit être donnée au projet Sol. (voir encadré)

➤ **Citation de Françoise Lenoble sur l'Abeille de Villeneuve-sur-Lot**<sup>5</sup>  
*La finalité d'une monnaie locale est de redynamiser le commerce local, de renforcer le lien social tout en réduisant l'empreinte écologique. C'est un système gagnant-gagnant. Le fait que les entreprises elles-mêmes reçoivent des abeilles les pousse à les utiliser auprès d'autres acteurs du réseau. De même, elle affecte le comportement des consommateurs puisqu'en échangeant leurs euros contre des abeilles, ils ne pourront les utiliser qu'auprès des producteurs ou commerçants locaux adhérents à l'association Agir pour le vivant. Ainsi, la monnaie ne sort pas du circuit local. Par ailleurs, l'abeille est une « monnaie fondante », non spéculative.*

**Françoise Lenoble**

expérience très réussie. Tellement bien la Banque de France. L'État l'a stoppée en plein

## Tout cela est-il bien légal ?

Du point de vue fiscal, il n'y a pas de problème particulier pourvu que les transactions soient bien facturées et la TVA résultante payée en euros. Les billets s'appellent des « bons », des « coupons » ou des « chèques » (comme les chèques-déjeuner) afin de respecter le droit de la Banque de France d'émettre la seule monnaie que tout vendeur est obligé d'accepter. Pour l'instant, les collectivités locales ne peuvent pas collecter de taxes dans cette monnaie. Mais il est vrai que l'imagination sans limite des créateurs de monnaies complémentaires rencontrera inmanquablement des limites légales avec lesquelles ils devront négocier, subir des interdictions ou parvenir à ouvrir des brèches.

## Pourquoi la Nef ne lance-t-elle pas une monnaie complémentaire ?

La vocation de la Nef est nationale. Vouloir développer une monnaie au plan national est risqué car elle ne disposerait pas de son moteur principal qui est la localité. Mais la Nef encourage les initiatives locales et accepte les euros déposés en garantie des monnaies complémentaires. Quant à l'Association La NEF, elle s'y engage vivement sous forme de dons d'amorçage. On peut remarquer qu'à défaut d'engagement national, les Cercles d'Initiatives Territoriales constitués autour du projet Nef pourraient élargir leur ambition et agir pour créer une monnaie complémentaire.

## Une monnaie complémentaire nationale ?

Si le moteur essentiel des monnaies complémentaires est le territoire, certains tentent de le dépasser pour concentrer le projet sur un thème particulier. Ainsi Philippe Derudder et André-Jacques Holbecq<sup>4</sup> proposent une monnaie nationale où une certaine quantité d'Unités Monétaires Sociétales (UMS) seraient créées et mises à disposition d'un projet en fonction des besoins et des services rendus. Chaque entreprise ainsi créée en disposerait gratuitement et sans obligation de remboursement, mais sous contrôle d'un organe social adéquat. Comme on ne peut pas injecter sans cesse des liquidités sans engendrer d'inflation, des UMS seraient collectées régulièrement sous forme d'une taxe à la consommation en vue d'être détruites. Les auteurs font remarquer que la réussite de ce projet repose sur d'importants changements préalables dans le fonctionnement démocratique de nos sociétés.

## Des monnaies libres

Jean-François Noubel montre que l'intelligence collective et les nouvelles technologies de l'information et de la communication ouvrent de nouvelles possibilités de monnaies. Des couples crédit-dette (et donc de la monnaie) peuvent naître au sein de tout cercle où la confiance peut s'établir. Ainsi, la création monétaire se

<sup>3</sup> Voir le site qui les présentent toutes : <http://monnaie-locale-complementaire.net>

<sup>4</sup> Philippe Derudder et André-Jacques Holbecq, *Une monnaie nationale complémentaire*, éd. Yves Michel

<sup>5</sup> <http://agirpourlevivant.org>

ferait à la demande dans les secteurs où elle est nécessaire. Des millions de monnaies libres pourraient advenir bien au-delà des seules limites géographiques, dans tous les domaines thématiques imaginables. Une plate-forme technologique permettrait de relier entre elles, autant de communautés monétaires qui le souhaiteraient.

## Envoi

Derrière ces initiatives se tiennent des personnes décidées à s'associer, se faire confiance et vivre dans un esprit de solidarité et de respect mutuel. Sans cet état d'esprit, les monnaies complémentaires ne seraient que des constructions intellectuelles. La vraie source de la transformation sociale, c'est bien l'existence de ces noyaux de personnes qui, grâce à un sursaut de conscience, ont compris que la possibilité du vivre ensemble dépend de leur attitude vis-à-vis de l'autre et que cela demande des efforts à chaque instant.

### ➤ Le SOL et le SOL-violette

La monnaie SOL a été lancée en 2007 sous forme de carte à puce, et expérimentée dans 5 régions en France avec d'importants parrainages et près de 2 millions d'euros de fonds publics et privés. Elle peine encore à prendre son essor. Elle a pour vocation de promouvoir des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), sous trois modalités d'usages différentes (carte de paiement et de fidélité au sein d'un réseau d'entreprises mutualisant sa clientèle, carte d'échange de temps citoyen et solidaire, et crédit dédié pour une utilisation précise). Cet ambitieux prototype est grevé par sa complexité, sa forme de gouvernance avec 8 niveaux de décision non articulés entre eux, un manque de fiabilité technique... Si l'activité n'a guère augmenté depuis 3 ans, le SOL est une bonne étape pédagogique pour les monnaies complémentaires. Toutefois, à Toulouse, un groupe d'acteurs a lancé en mai 2011 le SOL-violette, avec des modalités plus simples et plus lisibles. Ils ont réintroduit des coupons-papiers et lancé le paiement par téléphone portable en utilisant des logiciels libres. Ils ont ouvert le partenariat financier (initialement avec le Crédit Coopératif) au Crédit Municipal de Toulouse et élargi les commerçants éligibles au delà de la stricte appartenance à l'ESS, dans une dynamique de développement local. Ils ont concentré leur action sur l'aspect régional en se rendant autonomes vis-à-vis de la structure nationale SOL. Enfin, ils l'ont réduit à 2 usages au lieu de 3. Cette nouvelle expérimentation de SOL semble prometteuse et opérationnelle. Alors que l'objectif initial pour la fin 2011 était d'une quinzaine de prestataires et de 150 adhérents, en quatre mois, ce sont déjà plus de 50 prestataires, qui ont échangé entre eux plus de 17 000 SOL-violettes. A suivre